



PCR NIVEAU 3

SECTEUR REACTEUR NUCLEAIRE

SECTEURS LABORATOIRES, USINES ET SITES DE DECHETS

CONTEXTE

Conforme à l'Article R4451-103 code du travail (désignation d'une PCR par l'employeur) et à l'Arrêté du 06 décembre 2013 (formation de la PCR).

OBJECTIF

Acquérir les connaissances réglementaires et techniques nécessaires à la fonction de Personne Compétente en Radioprotection Niveau 3 en fonction du secteur (mise en œuvre des principes radioprotectons et appliquer les dispositions prévues par la réglementation)
La PCR doit être en mesure d'identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir le maîtriser.

CONTENU

- **Module théorique commun aux deux secteurs :**
 - Réglementation
 - Radioactivité et rayonnements d'origine électrique
 - Interactions rayonnement / Matière
 - Effets biologiques des rayonnements
 - Détection des rayonnements
 - Protection contre l'exposition interne et externe
- **Module appliquée par secteur :**
 - Zonage radioprotection
 - Transport
 - Gestion des déchets
 - Utilisation des appareils de mesure
 - Gestion de la dosimétrie
 - Gestion de situation radiologique dégradée
 - EPI/EPC
 - Analyse de risque
 - Organisation d'un poste de travail

PUBLIC

Toute personne désignée pour assurer la mission de personne compétente en radioprotection niveau 3.

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Présentiel en module théorique et mise en situation pour les modules appliqués (travaux dirigés en groupe et travaux pratique en chantier école). Un support de formation est remis à chaque stagiaire

ÉVALUATION

Examen théorique sous forme de QCM et de questions ouvertes + contrôle continu + examen pratique oral

PRÉREQUIS

Formation initiale : maîtrise du français (oral et écrit) + Niveau baccalauréat scientifique ou technologique à orientation scientifique (Niveau IV de l'Education nationale) ou réussite au test d'auto-positionnement.

Formation recyclage : maîtrise du français (oral et écrit) + certificat en cours de validité (même niveau, secteur ou option) + descriptif d'activité
Formation passerelle : maîtrise du français (oral et écrit) + certificat en cours de validité d'un niveau, d'une option ou d'un secteur différent.

DOCUMENTS DELIVRES SI REUSSITE A L'EVALUATION

Certificat PCR du secteur concerné d'une validité de 5 ans.

NOTA

- Formation inter ou intra entreprise sur demande ou conformément au planning des sessions de 4 à 20 stagiaires par session.
- Nous consulter pour le niveau 1 secteur industrie.

Tarifs (nous consulter)